

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel ROURRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 20

Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Edouard SCHMID
M. Christian MANCIP	TRAMIER	M. Franck VALLON
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	M. Pierre GAC
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	Mme Geneviève SIAUD
M. Henri ANDRIEUX LOUER	M. Jean-Pierre PASCAUD	

Ont donné pouvoir :

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

**2024 DGS 075**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE**

Monsieur Michel ROURRE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, en charge des finances, présente le compte administratif 2023 du budget de la commune qui se résume ainsi :

**En fonctionnement,**

DEPENSES :	2 956 638.70 €
RECETTES :	3 577 921.53 €

Soit un résultat d'exécution excédentaire de : 621 282.83 €

Avec le report de l'excédent n-1 intégré soit 698 141.39 €, **le résultat de clôture est de 1 319 424.22€**

**En investissement,**

DEPENSES :	1 489 635.14 €
RECETTES :	914 671.84 €

Soit un résultat d'exécution déficitaire de : - 574 963.30 €

Avec le report de l'excédent n-1 intégré soit 1 580 185.18 €, le résultat de clôture est de 1 005 221.88€.

Pour apprécier le résultat de cette section, il convient également de prendre en compte le résultat des restes à réaliser :

Dépenses : 2 734 617.12 € et Recettes : 1 841 101.57 € soit un déficit de 893 515.55 €

**L'excédent global de la section d'investissement s'élève donc à 111 706.33€.**

**Le compte administratif 2023 du budget de la commune est soumis au vote du conseil,**

**Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- **D'approuver le compte de résultat 2023 ci-dessus présenté**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

M. ROURRE

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Avant de passer au vote, M. Le Maire nomme M. le Premier Adjoint comme Président de séance.

M. le Maire ne prend donc pas part au vote.

Vu le secrétaire de séance,  
M. Henri ANDRIEUX LOUER

Pour	20
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 29 avril 2024